



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/468  
16 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES  
EN BOSNIE-HERZÉGOVINE (MINUBH)

### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 28 de la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 12 décembre 1996. On y trouvera un résumé des activités menées par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) depuis mon rapport en date du 14 mars 1997 (S/1997/224). On y récapitule aussi des activités menées par des organismes des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine durant la même période.

2. La direction de la Mission continue d'être assurée par mon Représentant spécial et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, M. Kai Eide (Norvège), qui est aidé par M. Manfred Seitner (Danemark), Commissaire du Groupe international de police (GIP).

### II. ACTIVITÉS MENÉES PAR LA MISSION

#### Groupe international de police

3. L'effectif autorisé du GIP est passé de 1 721 à 2 027, en application des résolutions du Conseil de sécurité 1103 (1997) du 31 mars 1997, concernant la mise en oeuvre de la sentence arbitrale de Brcko, et 1107 (1997) du 16 mai 1997, concernant les tâches supplémentaires définies par la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix tenue à Londres les 4 et 5 décembre 1996. Le 10 juin 1997, le GIP comptait 1 812 contrôleurs de 38 pays différents (voir annexe). Les efforts se poursuivent pour atteindre le nouvel effectif autorisé aussi rapidement que possible.

4. Le GIP continue d'avoir pour objectifs principaux de contribuer à l'amélioration de la liberté de mouvement, de superviser et faciliter la création de conditions de sécurité pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées, de superviser et faciliter la création de conditions de sécurité pendant la prochaine campagne électorale et d'aider à la restructuration et à la formation de la police locale. Le contrôle des activités de la police locale demeure une de ses tâches principales. Le GIP examine aussi les plaintes concernant des violations des droits de l'homme par la police locale.

5. Pour accroître la liberté de mouvement, mon Représentant spécial et le Commissaire du GIP élaborent, en coopération avec la Force de stabilisation (SFOR) et le Bureau du Haut Représentant, une nouvelle politique en matière de points de contrôle. Il s'agit de mettre un terme à une pratique que l'on observe dans toutes les parties du pays. La police locale arrête et harcèle les véhicules immatriculés dans l'autre entité ou l'autre partie de la Fédération, empêchant ainsi la population d'exercer son droit de circuler librement dans tout le pays. La nouvelle politique interdit à la police locale de détenir pendant plus de 30 minutes des points de contrôle stationnaires, sauf autorisation préalable du GIP. La police peut demander une telle autorisation si, d'après les renseignements dont elle dispose, cela est nécessaire pour prévenir et réduire la délinquance et elle peut également établir des points de contrôle d'urgence à condition d'en aviser le GIP. Cette politique doit être appliquée en coopération avec la SFOR, qui a accepté d'aider le GIP à éliminer les points de contrôle illégaux. La nouvelle politique a l'approbation du Gouvernement de la Fédération, même si son application n'est pas satisfaisante au niveau local. Elle a été expressément rejetée par les autorités de la Republika Srpska. Néanmoins, la police locale de la Republika Srpska a évité les affrontements directs en abandonnant les points de contrôle chaque fois qu'une patrouille commune GIP/SFOR s'approche.

6. Au cours des trois premières semaines d'application de la nouvelle politique, les patrouilles GIP/SFOR ont fait disparaître plus de 40 points de contrôle illégaux. Des contrôles arbitraires, qui sont surtout le fait de la police de la Republika Srpska, continuent cependant d'être signalés au GIP. Des points de contrôle sont mis en place notamment dans le secteur de la ligne de démarcation interentités et entre les secteurs contrôlés par les deux partenaires au sein de la Fédération. Des cas de harcèlement de ressortissants appartenant à l'autre entité, ou groupe ethnique, continuent également d'être signalés au GIP. La MINUBH et la SFOR sont résolues à maintenir leur pression sur la police dans toute la Bosnie-Herzégovine. En même temps, elles continuent à travailler avec les autorités des deux entités pour mettre la police locale mieux en mesure de combattre la délinquance.

7. Le GIP a également facilité la liberté de mouvement en offrant conseils et directives à la police locale sur les questions opérationnelles et en servant d'intermédiaire entre les forces de police de la Fédération et celles de la Republika Srpska. Pendant la période considérée, le GIP a assuré une coopération étroite entre les deux entités dans les préparatifs de la visite de Sa Sainteté le Pape, pendant le pèlerinage des "Coeurs pour la paix", à l'occasion de la "Fête de l'armée" et des nombreuses visites de tombeaux à l'occasion de la fête du Bajram et, dans tous les cas, il fallait traverser la ligne de démarcation interentités. Cette coopération et la sécurité assurée dans l'ensemble de la région par la SFOR ont permis d'éviter tout incident pendant ces événements.

8. Suite à la Conférence sur la mise en oeuvre de la sentence arbitrale relative à Brcko, tenue le 7 mars, et à la résolution 1103 (1997) du Conseil de sécurité en date du 31 mars 1997, autorisant l'adjonction de 186 policiers du GIP pour Brcko, 258 policiers étaient déployés à Brcko le 1er juin 1997. Cette réaction rapide avait nécessité le redéploiement de contrôleurs du GIP d'autres parties du pays en attendant l'arrivée des policiers supplémentaires

nouvellement engagés. Les tâches immédiates du GIP à Brcko seront d'assurer la liberté de mouvement et la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées et rapatriés et de mettre en oeuvre un programme de réforme de la police locale. Comme ailleurs, le succès des efforts du GIP dépendra dans une très large mesure de l'appui fourni par la SFOR. Plusieurs réunions, tenues par mon Représentant spécial et le Commissaire du GIP ainsi que par le Haut Représentant et le commandant de la SFOR, ont eu lieu à l'échelon le plus élevé du Gouvernement de la Republika Srpska et elles ont permis d'aborder la question du programme de réforme de la police à Brcko conçue par le GIP. Malheureusement, ce programme n'a pas encore pu être lancé, en raison de l'opposition des autorités de la Republika Srpska.

9. Le plan de Ministère intégré de l'intérieur pour la Fédération a continué à progresser. De nouveaux cours de formation de policiers de la Fédération ont commencé. Le GIP a désigné un immeuble pour l'Académie de police de la Fédération à Sarajevo et il travaille à son réaménagement avec le Ministère de l'intérieur de la Fédération. Après le canton de Sarajevo, l'effort de restructuration de la police a surtout porté sur le canton de Neretva, qui comprend Mostar. À l'issue de négociations prolongées, la Fédération et les personnalités locales de Mostar sont parvenues à un accord, le 6 juin 1997, sur la mise en place d'une police de la Fédération pleinement intégrée. Il est prévu de restructurer les forces de police des huit autres cantons de la Fédération d'ici à septembre 1997.

10. La liste du matériel, des services et de la formation dont les forces de police nationale auront besoin a été arrêtée et les premiers cours de formation ont commencé dans la Fédération. Le premier commissariat de police modèle, Centar Sarajevo, a été identifié et il reçoit un appui substantiel du GIP et du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale par les gouvernements donateurs pour le programme d'aide à la police locale s'élèvent actuellement à plus de 4 millions de dollars des États-Unis, ce qui est bien en deçà des besoins, qui représentent plus de 90 millions de dollars des États-Unis. Des contributions supplémentaires aux programmes présentés à Dublin en septembre 1996 sont nécessaires de toute urgence.

11. Dans sa résolution 1107 (1997) du 16 mai 1997, le Conseil de sécurité autorise que les effectifs de la MINUBH soient augmentés de 120 policiers pour pouvoir s'acquitter des nouvelles tâches définies par la Conférence de Londres. Pendant la période considérée, les contrôleurs ont mené à bien trois autres enquêtes spéciales du GIP, outre l'enquête sur l'incident survenu à Mostar le 10 février 1997 (voir S/1997/204). Ces nouvelles enquêtes concernent des incidents survenus à Gajevi et Brcko dans la Republika Srpska et à Drvar dans la Fédération.

12. L'enquête sur un incident où la police de la Republika Srpska n'a pas pris les précautions nécessaires pour empêcher l'incendie de maisons préfabriquées bosniaques, à Gajevi en mars 1997, a montré que le chef de la police locale et son personnel avaient failli à leur obligation de protéger les maisons ou d'ouvrir une enquête. Le Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska ayant été incité à donner la suite voulue, le Ministre a informé le GIP qu'il avait identifié 12 coupables, dont quatre ont maintenant été condamnés à une amende

par un tribunal local. Neuf policiers ont été punis pour manquement à leurs devoirs. Aucune mesure n'a été prise contre les deux policiers les plus anciens mis en cause.

13. L'enquête menée par le GIP à Brcko a montré que, le 1er mai, la police de la Republika Srpska n'a pas protégé deux autocars de Bosniaques attaqués à coups de pierre par un petit groupe alors qu'ils retournaient dans la Fédération. Il en est ressorti aussi que les administrateurs, supérieurs et policiers de la police de la Republika Srpska n'ont pas coopéré avec le GIP à propos de cet incident. En conséquence, la police de la Republika Srpska a mené une enquête qui a été suivie par le GIP. Quatre policiers locaux ont été punis et 10 civils font actuellement l'objet d'enquêtes pour des infractions mineures.

14. En ce qui concerne Drvar, le rapport du GIP a surtout porté sur les incendies, entre novembre 1996 et avril 1997, de 24 habitations serbes inoccupées. Le rapport a établi que les autorités municipales et la police locale ont agi de connivence pour empêcher le retour des personnes déplacées serbes. Il est apparu que les officiers de police des Croates de Bosnie ont systématiquement refusé de répondre professionnellement aux nombreuses demandes du GIP tendant à ce que les dirigeants mettent un terme à cette forme de délinquance. À la demande du GIP, le chef du Département de police criminelle et le dirigeant du Service antiterrorisme et antihomicide de Drvar ont été remplacés et le nombre d'incidents signalés a diminué.

15. Le GIP est en liaison étroite avec l'OSCE à propos du plan de mise en oeuvre des élections municipales de septembre. Des chargés de liaison pour les élections ont été nommés à tous les niveaux du GIP et ils ont apporté leur concours pendant la période des inscriptions, en particulier dans les secteurs où des fraudes avaient été signalées dans les inscriptions et l'établissement des listes électorales. Les plans sont en place pour la formation et le déploiement de contrôleurs des devoirs électoraux et de la police locale.

#### Affaires civiles

16. Les spécialistes des affaires civiles ont continué d'apporter leur aide, pendant toute la période considérée, aux autres éléments de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), en particulier au Groupe international de police (GIP), sous forme d'avis politiques, de rapports sur la situation politique, de protection des droits de l'homme et de mesures visant à renforcer la confiance. Des mesures ont été prises pour mieux intégrer les divers éléments de la Mission. Pendant la période à venir, les spécialistes des affaires civiles participeront en outre à la formation donnée aux officiers du GIP lorsqu'ils arrivent dans la zone de la mission. Comme des élections municipales doivent se tenir prochainement en Bosnie-Herzégovine, ils participeront aussi aux efforts déployés sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) afin de créer les conditions qui permettront aux électeurs de choisir leurs candidats librement et en toute connaissance de cause lorsqu'ils se rendront aux urnes. En outre, les spécialistes des affaires civiles ont également collaboré avec le GIP pour identifier les secteurs de conflits intercommunautaires potentiels pour établir des contacts afin d'empêcher les affrontements. D'éventuels conflits majeurs

dans les secteurs de Mostar, Travnik, Vitez, Sanski Most et autres ont pu être évités grâce aux mesures prises par ces spécialistes.

17. En coopération avec le GIP et d'autres organisations s'occupant des droits de l'homme, les spécialistes des affaires civiles ont axé l'action politique sur les problèmes qui se posent dans le domaine des droits de l'homme à Brcko, Drvar, Jajce et ailleurs. Ils sont intervenus auprès des autorités locales et ont étudié des cas spécifiques que mon Représentant spécial a porté à l'attention des plus hautes autorités de Bosnie-Herzégovine. L'accent a été mis en particulier sur le comportement de la police et les violations des droits de l'homme commises lorsque des personnes appartenant à un groupe ethnique cherchent à revenir, pour se réinstaller dans leurs maisons, dans des zones contrôlées à l'heure actuelle par les autorités d'un groupe différent.

18. Outre qu'ils encouragent de leur propre initiative les contacts intercommunautaires, les spécialistes des affaires civiles ont continué à prêter leurs bons offices dans les parties du pays où il n'y a pas d'autres représentants de la communauté internationale. En Bosnie centrale par exemple, ils ont organisé des séminaires sur le thème de la bonne gestion des affaires publiques dans un cadre fédéral, qui avaient été préparés par des experts et responsables suisses et auxquels participaient des personnalités publiques bosniaques et croates.

#### Service juridique

19. Le Service juridique de la MINUBH a aidé le GIP à s'acquitter de la partie de son mandat concernant le système de justice pénale en collaborant avec une équipe d'experts internationaux au remaniement du Code pénal et du Code de procédure pénale de la Fédération, en étudiant des protocoles types pour l'organisation des services de police élaborés par l'International Criminal Investigative Training Assistance Program (ICITAP), en donnant des avis sur la mise au point de dispositifs pour enquêter sur le non-respect de leurs obligations par des agents de la force publique, en organisant un atelier de planification sur la réforme de la justice pénale à l'intention d'organismes internationaux responsables de programmes, en donnant des avis sur la mise au point d'une procédure d'examen administratif aux fins de certification des membres de la police et en donnant des avis au sujet de l'interprétation de l'Accord-cadre général et des normes internationales. En outre, le Service juridique de la MINUBH donne régulièrement des avis au personnel du GIP au sujet de questions générales concernant le droit local.

#### Centre d'action antimines

20. Le Centre d'action antimines a beaucoup progressé au cours des trois derniers mois dans la mise en oeuvre de son programme pour 1997, bien qu'il ait dû renoncer à certaines activités en raison du manque de fonds.

21. Le 26 mai, des cours de formation organisés par le Centre à l'intention de 135 démineurs bosniaques ont commencé à Banja Luka, Tuzla et Mostar. Ces démineurs seront les premiers qui seront déployés par le Centre à la fin du mois de juin pour exécuter des tâches prioritaires, avant d'être intégrés dans les structures gouvernementales lorsque les fonctions du Centre seront transférées à

/...

la Commission de la Bosnie-Herzégovine pour le déminage en décembre 1997. Si l'on trouve les fonds nécessaires, 1 200 démineurs seront formés, déployés et intégrés dans les structures gouvernementales à la fin de l'année.

22. Les bureaux régionaux du Centre d'action antimines sont maintenant pleinement opérationnels à Banja Luka, Bihac, Mostar et Tuzla. Ils organisent les programmes de formation et travaillent en outre avec les autorités locales et les divisions multinationales de la SFOR pour rassembler des renseignements plus complets sur l'emplacement des champs de mines, établir les priorités pour les opérations de déminage, sensibiliser la population à la présence de mines dans les secteurs du pays où elles sont le plus nombreuses et coordonner toutes les opérations de déminage dans les régions.

23. Le Centre d'action antimines continue à coopérer avec les organismes extérieurs. Un contrat a été signé avec une organisation non gouvernementale internationale pour créer une équipe de 30 démineurs à Bihac. En outre, le Centre bénéficie des services de 17 experts envoyés par les Gouvernements autrichien, canadien, français, norvégien et suédois. Des experts supplémentaires doivent arriver vers la fin juin, venant d'Allemagne et de Suisse. Les experts participent aux programmes de formation et au contrôle des opérations. Le Centre continue d'aider la Commission européenne, la Banque mondiale, la Norwegian Peoples' Aid et d'autres organisations participant au Plan d'action antimines dans leurs différents programmes de déminage. La liaison avec la SFOR et les activités d'appui aux opérations de déminage menées par les armées des anciens belligérants ont été renforcées.

24. La Commission de la Bosnie-Herzégovine pour le déminage, créée après la Conférence de Londres du Conseil de mise en oeuvre de la paix (décembre 1996), se réunit régulièrement et a pris des décisions en application de son mandat. Elle a présenté un certain nombre de rapports au Conseil des ministres. Il est nécessaire que ce dernier fasse rapidement le nécessaire pour approuver les rapports de la Commission et établir le budget des opérations. Entre-temps, les Gouvernements de la Fédération et de la Republika Srpska ont créé, aux niveaux central et régional, des groupes d'exécution pour gérer les projets financés par la Banque mondiale.

25. Malheureusement, avec le retour du printemps et le rapatriement de personnes déplacées et de réfugiés, le nombre des civils blessés ou tués par des explosions de mines a doublé et l'on déplorerait quelque 90 incidents par mois; on craint que ce nombre n'augmente encore cet été lorsque les rapatriés seront plus nombreux. Le nombre de municipalités et de communautés qui demandent de l'aide pour les opérations de déminage augmente en conséquence. On prévoit qu'en juillet 1997, 700 démineurs au total travailleront pour les organisations participant au Plan d'action antimines. On est donc loin de l'objectif de 2 000 fixé dans l'appel global interorganisations des Nations Unies pour 1997.

26. Le Centre d'action antimines est menacé par une crise financière imminente. Des contributions ont été versées en 1996 et au début de 1997 par les Gouvernements du Canada, du Danemark, de la France, du Japon, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse et par la Commission européenne, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique apportant pour sa part une aide en nature. Les fonds doivent toutefois être épuisés le mois prochain, malgré les réductions opérées

dans les activités. Étant donné les longs délais enregistrés pour la réception des fonds, les besoins révisés pour 1997 ont été fixés à 23 millions de dollars des États-Unis, ce qui représente une somme modeste compte tenu de l'importance considérable des opérations de déminage pour le peuple de Bosnie. Il est maintenant nécessaire que les gouvernements des pays donateurs fournissent une aide supplémentaire.

#### Groupe du Fonds d'affectation spéciale

27. Le Groupe du Fonds d'affectation spéciale, qui avait été créé conformément à la résolution 900 (1994) du Conseil de sécurité, a été transféré du Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo à la MINUBH en 1996. Conformément à son mandat, qui porte notamment sur le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo, le Groupe continue de suivre l'exécution de 52 grands projets de reconstruction des infrastructures entrepris au titre du Fonds d'affectation spéciale pour Sarajevo, qui a consacré plus de 13 millions de dollars des États-Unis à des projets exécutés essentiellement dans les secteurs des transports publics, des services d'utilité publique et du bâtiment. Le Groupe gère également le Fonds "Impact rapide". Il y a actuellement près de 90 projets en cours d'exécution, et le Fonds a déboursé plus de 2,4 millions de dollars des États-Unis, consacrés essentiellement à la rénovation des installations scolaires, à la réparation des réseaux de distribution du gaz et de l'électricité et à l'appui aux autorités municipales de Sarajevo.

### III. ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

#### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

28. Le service de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui est chargé de coordonner les interventions agricoles d'urgence identifie les personnes qui doivent bénéficier d'une assistance humanitaire dans le secteur agricole, évalue les besoins en matière de secours, fournit des avis techniques aux organisations non gouvernementales et autres organismes et coordonne leurs activités. Il organise aussi chaque mois des réunions auxquelles participent les équipes travaillant pour les institutions internationales et les autorités locales responsables.

29. Les fonds disponibles étant limités, le programme de la FAO au printemps 1997 a porté uniquement sur les secours d'urgence, pour un montant de 135 000 dollars des États-Unis, qui ont permis de fournir des semences, des outils manuels, des engrais et des produits chimiques pour la protection des récoltes dans le secteur de Gorazde. En outre, des dons provenant d'Allemagne ont été distribués, par l'intermédiaire du projet de coordination de la FAO, aux municipalités du canton de Neretva.

#### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

30. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui fournissait des secours d'urgence, apporte maintenant une assistance aux fins du relèvement et du développement à long terme et s'occupe essentiellement de donner aux personnes qui fournissent des services et aux responsables des politiques la formation nécessaire pour répondre aux besoins des enfants pendant la période

d'après-guerre. Dans le secteur de la santé, l'UNICEF s'intéresse essentiellement aux enfants de moins de 5 ans qui n'ont pas encore bénéficié d'un programme de vaccination complet. Dans le domaine de l'éducation, il organise chaque mois des tables rondes pour faciliter la communication entre les ministères de l'éducation aux niveaux fédéral et cantonal et mettre au point des plans de formation à long terme pour la création de services psychologiques scolaires et de services pédagogiques spéciaux. Grâce au projet d'approvisionnement en eau salubre de l'UNICEF, 500 000 personnes environ reçoivent chacune un minimum de 80 litres d'eau potable et le personnel de l'Institut de gestion de l'eau de Bosnie-Herzégovine est initié aux technologies nouvelles. En coopération avec l'OMS et la Banque mondiale, l'UNICEF aide les ministères de la santé et du bien-être social à organiser des services de santé mentale pour les enfants.

#### Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

31. Le Cadre de coopération du PNUD avec la Bosnie-Herzégovine a été approuvé officiellement en mai 1997. Il continue de porter essentiellement sur le développement sectoriel, l'appui aux programmes nationaux de reconstruction sectorielle et la fourniture de services consultatifs au Gouvernement. Trente-deux projets au total, pour un montant de 25,1 millions de dollars des États-Unis, sont en cours d'exécution ou viennent d'être approuvés. La Commission européenne a récemment décidé de verser une somme supplémentaire de 11 millions de dollars des États-Unis pour des activités de reconstruction et a donné son approbation à un programme d'emploi d'urgence dont bénéficieront les municipalités identifiées par le HCR comme devant accueillir un grand nombre de rapatriés en 1997.

#### Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

32. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait porter ses efforts sur les quatre grands projets ci-après : a) préparation d'un plan de relèvement pour la vieille ville de Mostar qui devrait être intégré dans le plan d'urbanisme; b) mission en Republika Srpska visant à aider les autorités à établir un ordre de priorité dans la reconstruction des écoles; c) renforcement de la capacité d'administration et de planification des autorités de l'éducation de Bosnie centrale et du Ministère fédéral de l'éducation et de la culture; d) appui aux efforts déployés par la télévision nationale bosniaque (TV 99) pour étendre sa zone de diffusion, grâce au financement de la construction de la tour de transmission de la station, et soutien de petits organes d'information indépendants en Republika Srpska, grâce à la fourniture de matériel de communication.

#### Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

33. Dans sa résolution 1997/57, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a prorogé le mandat du Rapporteur spécial jusqu'à la fin du mois de mars 1998. À la suite de la démission de l'expert des Nations Unies chargé d'étudier la question des personnes disparues, le Rapporteur spécial a également été chargé de cette question. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits



de l'homme a organisé une mission du Rapporteur spécial en Herzégovine et dans la région de Sarajevo au cours de la période considérée.

34. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue à participer aux efforts visant à renforcer la coopération entre les divers organismes chargés des droits de l'homme, en particulier avec le Centre de coordination pour les droits de l'homme du Bureau du Haut Représentant. Des experts des droits de l'homme de ce bureau continuent à superviser un projet pilote de contrôle et à participer à d'autres activités visant à renforcer le respect de la primauté du droit en Bosnie-Herzégovine.

#### Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

35. Au cours de la période considérée, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a poursuivi ses efforts pour mettre en oeuvre l'annexe 7 de l'Accord de paix de Dayton. Le 23 avril, lors d'une réunion du groupe de travail chargé des questions humanitaires à Genève, le HCR a présenté un plan de travail intitulé "Opération rapatriement et retour 1997", qui a reçu un large appui des autorités de la Bosnie-Herzégovine, des pays d'asile et de la communauté internationale. Ce document, qui constitue la base de l'action du HCR en 1997 et 1998, fournit un cadre directeur pour les mouvements de rapatriement et de retour, ainsi que pour l'assistance à fournir en vue de les faciliter. Il prévoit également toute une gamme d'activités et de solutions aux problèmes des réfugiés bosniaques et des personnes déplacées dans leur propre pays.

36. Selon les estimations, 27 900 réfugiés seraient rentrés en Bosnie-Herzégovine au 31 mai 1997, dont 6 424 dans le cadre de programmes organisés. La plupart d'entre eux sont retournés dans des zones où ils sont majoritaires.

37. Des efforts ont été déployés pour faciliter le retour de personnes déplacées dans les zones où elles sont minoritaires grâce à l'initiative "villes ouvertes". Se fondant sur des initiatives prises à haut niveau local, le HCR et ses partenaires accordent un appui et une assistance matérielle aux villages et municipalités qui offrent de se déclarer "villes ouvertes" en accueillant d'anciens résidents de toutes les communautés ethniques qui souhaitent regagner leur foyer. Le HCR veille actuellement à ce que les autorités des entités tiennent l'engagement qu'elles ont pris en faveur du concept de ville ouverte, qui a été annoncé dans une déclaration conjointe publiée le 21 mars 1997, et continuent à encourager les retours dans la zone de séparation.

38. Dans le même contexte, le HCR a mis en place des centres d'assistance judiciaire à Tuzla, Mostar, Bosanska Krupa et Zenica. Des centres d'information ont été créés dans le canton de Tuzla-Podrinje et dans la région de Mostar à l'intention des rapatriés et des personnes déplacées. Le centre d'information sur le rapatriement est également devenu opérationnel. Pour promouvoir encore plus la liberté de circulation, le HCR a continué à étendre et améliorer les services d'autobus traversant la ligne de démarcation interentités. En mai 1997, il gérait 11 lignes d'autobus entre des municipalités clefs de la Fédération et de la Republika Srpska, y compris une nouvelle ligne sur Brcko. Depuis la mise en route de ce projet en mai 1996, près de 340 000 passagers ont

pu être ainsi transportés. Les visites d'évaluation dans les foyers d'origine se sont poursuivies.

39. Le HCR a également consacré des efforts considérables aux activités ci-après : services communautaires, une attention particulière étant accordée aux personnes âgées, aux enfants et aux jeunes ainsi qu'aux personnes victimes de traumatismes graves; organisation, sur une petite échelle, d'activités rémunératrices et création de capacités locales pour les institutions publiques et les organisations non gouvernementales. Les achats de produits locaux par le HCR ont été entièrement orientés sur l'appui du marché local. L'initiative en faveur des femmes bosniaques a eu des incidences considérables pendant la période allant jusqu'à la fin du mois de mai 1997 dans la mesure où de nombreux groupes de femmes et de nombreuses organisations non gouvernementales de la Fédération et de la Republika Srpska ont demandé à y participer. Le financement de 65 projets a été approuvé au cours de la période considérée. Ces projets axés sur les collectivités intéressent les femmes les plus vulnérables et comprennent des activités de formation de revenu, de microcrédit, de production alimentaire, de formation et de partage des informations. L'initiative a contribué à donner des moyens d'action aux femmes et à créer des bases pour la réconciliation.

#### Banque mondiale

40. La mission de la Banque mondiale en Bosnie-Herzégovine poursuit l'exécution du programme de reconstruction approuvé par la communauté internationale à la Conférence de Bruxelles, en décembre 1995. La Banque mondiale aide également la Bosnie-Herzégovine à mettre en oeuvre une réforme du système économique qui favorise un développement économique axé sur le marché. À ce jour, des ressources d'un montant total de 350 millions de dollars ont été mobilisés auprès de la Banque mondiale en faveur de 16 projets. La Banque gère en outre un fonds de 150 millions de dollars pour le cofinancement desdits projets. La valeur des projets préparés par la Banque mondiale, qui sont actuellement en cours d'exécution, est supérieure à un milliard de dollars. À la mi-mars, 1 525 contrats devant être financés à l'aide de fonds gérés par la Banque mondiale avaient été conclus, pour une valeur de 230 millions de dollars.

41. La Banque mondiale continue à aider à coordonner les activités des donateurs participant au programme de reconstruction. Un appui particulier a été accordé au HCR pour son programme prioritaire de rapatriement des réfugiés. La Banque mondiale a réussi à mobiliser des ressources considérables pour reconstruire des maisons dans les zones cibles du HCR et pour mettre en oeuvre des programmes de création d'emplois et d'autres programmes de développement de l'infrastructure. Parmi les autres organismes qui jouent un rôle clef, avec la Banque mondiale, dans la coordination de la reconstruction, on peut citer la FAO, l'UNESCO, l'OMS et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ces organismes dirigent des équipes spéciales de reconstruction créées par la Banque mondiale dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'emploi. La Banque mondiale et le PNUD exécutent des programmes étroitement coordonnés, qui ont un important effet multiplicateur sur les activités du PNUD.

### Programme alimentaire mondial

42. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a continué à appliquer sa stratégie de réduction progressive de l'aide alimentaire en 1997, et a notamment procédé, en collaboration avec les autorités locales, à une réévaluation approfondie du nombre de bénéficiaires de son assistance. Il est en train d'établir une liste des personnes vulnérables qui ont besoin d'un appui humanitaire, sur laquelle ne figureront plus les personnes qui sont désormais en mesure de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles. Le nombre des personnes prises en charge, qui s'élevait à 1 780 002 en février, devrait être réduit de 25 % en juin et ramené à 1 337 817 personnes, dont 320 004, identifiées comme faisant partie des groupes les plus vulnérables, reçoivent une ration plus importante. Le processus d'évaluation se poursuit et le nombre de personnes jugées entièrement vulnérables devrait augmenter au cours des prochains mois. À la fin du mois de mai, une mission conjointe d'évaluation des besoins d'aide alimentaire, dirigée par le PAM, a commencé à se rendre dans les différentes régions du pays pour y évaluer les besoins d'aide alimentaire et examiner la méthode de ciblage de l'assistance.

43. Le PAM a commencé à utiliser l'aide alimentaire pour appuyer un certain nombre de projets de relèvement socio-économique de faible envergure et de courte durée visant à aider les bénéficiaires qui n'ont plus besoin d'une aide alimentaire directe, grâce à des activités contribuant à créer des emplois, à appuyer la formation et à promouvoir l'autosuffisance. Le PAM continue en outre à appuyer la meunerie en Bosnie-Herzégovine. Le blé donné par les États-Unis d'Amérique est transformé dans six minoteries, et d'autres dons de céréales sont attendus du Canada et de l'Italie. En mai, le PAM a mis en route un projet de remise en état de la minoterie de Bihac pour réparer les infrastructures endommagées par la guerre et remplacer les machines.

### Organisation mondiale de la santé

44. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a réussi à rétablir les communications entre professionnels de la santé de diverses communautés dans de nombreuses régions. La réforme et la reconstruction du système sanitaire progressent également, en dépit de la réticence des autorités locales. Dans la Fédération, le projet de plan stratégique de réforme du système sanitaire devrait être mis au point en juin. Le plan stratégique de la Republika Srpska a été élaboré et sera présenté prochainement à l'Assemblée de la Republika Srpska pour qu'elle l'approuve.

## IV. OBSERVATIONS

45. Je prends note avec une grande satisfaction des conclusions de la Réunion ministérielle du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, tenue à Sintra (Portugal) le 30 mai 1997 (voir S/1997/434), où les gouvernements des pays membres du Comité directeur ont décidé de prendre des mesures énergiques à l'appui de certains des objectifs prioritaires de l'ONU, y compris la liberté de circulation, la réforme de la police, le retour des réfugiés et la coopération avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.

46. La mesure dans laquelle le GIP et les autres antennes des Nations Unies peuvent opérer avec efficacité en Bosnie-Herzégovine est étroitement tributaire de la présence sur le terrain d'une force militaire crédible. La coopération entre la SFOR et l'ONU est actuellement excellente. C'est grâce pour une large part à l'appui que lui a apporté la SFOR que le GIP a pu progresser ces derniers temps. Les principales opérations des Nations Unies se ressentiraient immédiatement d'une perte de crédibilité de la composante militaire. Le retrait ou une forte réduction de la SFOR aurait en particulier pour effet de rendre la position du GIP en Bosnie-Herzégovine quasiment intenable et compromettrait d'autres opérations essentielles des Nations Unies, dont celles du HCR. Cette situation, dans laquelle l'opération civile ne peut progresser que moyennant le maintien d'une force internationale crédible, persistera vraisemblablement pour au moins un an encore, durée de la période de consolidation.

47. Comme l'ont montré les enquêtes du GIP sur les violations des droits de l'homme dont étaient accusées les forces de police locales, un autre élément indispensable au succès de l'opération civile réside dans la volonté d'intervenir sur le plan politique dont témoignent les États Membres. Après qu'ont été publiés le rapport du GIP sur une attaque dont la police croate de Bosnie s'était rendue coupable à Mostar, ainsi qu'une déclaration du Président du Conseil de sécurité à ce sujet, un État membre est intervenu auprès des autorités croates de Bosnie et de celles de la République de Croatie. Grâce à cette intervention, conjuguée à l'action des Nations Unies sur le terrain, la situation à Mostar, qui demeure difficile, s'est incontestablement améliorée de façon sensible.

48. L'accord sur la police du canton de Neretva, intervenu à l'issue de longues négociations visant à surmonter d'épineuses divergences politiques entre les partenaires de la Fédération, témoigne d'une volonté d'accommodement très bienvenue. Cette amélioration du climat facilitera la prochaine phase de l'activité du GIP, en particulier la réforme de la police.

49. Le refus de coopérer pleinement avec le GIP dans lequel persiste le Gouvernement de la Republika Srpska demeure en revanche un sujet de vive préoccupation. Un effort concerté de la communauté internationale s'impose pour amener le Gouvernement de la Republika Srpska à se conformer à tous les éléments de l'annexe 11 de l'Accord-cadre général pour la paix.

50. Enfin, je tiens à souligner qu'outre leur appui politique, les gouvernements devront apporter d'urgence un appui financier au programme d'assistance en matière de police et au Centre d'action antimines afin de permettre à la mission d'atteindre ses objectifs.

ANNEXE

Composition du Groupe international de police  
au 10 juin 1997\*

Allemagne	166
Argentine	64
Autriche	28
Bangladesh	30
Bulgarie	46
Canada	20
Chili	14
Danemark	37
Égypte	34
Espagne	46
Estonie	9
États-Unis d'Amérique	215
Fédération de Russie	20
Finlande	19
France	120
Ghana	87
Grèce	9
Hongrie	31
Inde	95
Indonésie	18
Irlande	35
Italie	23
Jordanie	136
Malaisie	47
Népal	43
Nigéria	16

---

\* Le nombre des contrôleurs de la police civile peut varier en raison des relèves.

Norvège	10
Pakistan	79
Pays-Bas	60
Pologne	20
Portugal	60
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	30
Sénégal	32
Suède	40
Suisse	4
Tunisie	3
Turquie	27
Ukraine	39
Total	1 812

-----